

Le tadorne casarca, oiseau sauvage dans les steppes,

Avec son plumage brun orangé, le tadorne casarca apporte une touche exotique parmi les oiseaux d'eau en Suisse! Comme chez les oies, le plumage des mâles et des femelles ne se distingue guère: les mâles portent un collier noir. Ces oiseaux font cependant penser aux canards, en ce sens qu'ils trouvent leur nourriture, le plus souvent des plantes, en barbotant le long des rives.



Matthias Kestenholz

Contrairement à la femelle, le casarca mâle (à gauche) porte un collier noir.

À l'état sauvage, le tadorne casarca se rencontre dans les steppes et les régions semi-désertiques de l'Asie intérieure. Dans les lacs salés peu profonds, il trouve des plantes aquatiques pour se nourrir. Il construit son nid dans les interstices de rochers ou dans les gîtes de mammifères. Une femelle pond 8 à 11 œufs par couvée. Le casarca niche à des altitudes pouvant atteindre 5000 mètres.

Si l'aire de répartition principale est située en Asie, on trouve aussi des effectifs sur les hauts plateaux éthiopiens et en Afrique du Nord. En Europe, la limite naturelle de l'aire de répartition va de la Turquie à l'Ukraine; en Europe, la Grèce marque le point le plus occidental des sites de nidification.

... et échappé de captivité chez nous

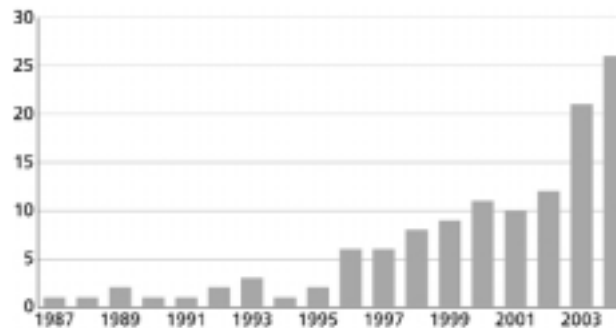
En Suisse, les tadorne casarcas proviennent presque exclusivement de parcs animaliers, d'étangs ou de volières privées. Ils se sont donc échappés ou ont été relâchés volontairement. Il n'est pas exclu qu'on rencontre aussi quelques oiseaux sauvages égarés dans nos contrées. Mais ces derniers repartent sans y nicher.

Grâce à un climat propice et au nourrissage, les tadorne casarcas échappés de captivité ont pu se maintenir en Suisse. La première nidification a été observée en 1963 au canton Zurich. Depuis 1987, l'espèce niche régulièrement en Suisse. Depuis le milieu des années 1990, le casarca devient de plus en plus fréquent, en particulier sur les lacs du Plateau.



Casarca mâle avec des jeunes.

Beat Walser



Nombre de nichées de tadorne casarca en Suisse entre 1987 et 2004 (tiré de « L'évolution de l'avifaune en Suisse », 2001; actualisé en 2004, Station ornithologique suisse de Sempach)

Problèmes causés par les échappés

Les espèces d'oiseaux non indigènes peuvent créer des problèmes tant écologiques qu'économiques. La concurrence ou le croisement avec des espèces exotiques ou la transmission de maladies et de parasites peuvent nuire aux espèces indigènes. Les intrus peuvent en outre causer d'importants dégâts aux cultures.

Il ne s'agit pas de prendre des mesures contre toute espèce introduite. C'est ainsi que la présence du canard mandarin dans certaines régions ne constitue pas un problème pour le moment, car l'expansion reste limitée.



Walter Lauthold

Lac de barrage de Klingnau: de nombreux casarcas se rassemblent ici durant la mue.

Il n'en va pas de même pour le tadorne casarca, qui est une espèce relativement agressive concurrençant fortement les autres. Si elle continue à s'étendre, elle menacera tôt ou tard les autres oiseaux de Suisse, même s'il est encore difficile de dire à quel point. Des effraies des clochers, faucons crécerelles et chouettes hulottes ont déjà été chassés de leur nichoir. La Suisse doit donc réagir pour empêcher la propagation de cette espèce en Europe et pour éviter d'éventuels effets négatifs sur nos oiseaux indigènes.

Des propositions de mesures à prendre

Le but premier de la protection de la nature est de conserver la diversité de la faune et de la flore indigènes. Pour les espèces introduites, il faut d'abord veiller à ce que les oiseaux ne s'échappent pas des volières. Si certains oiseaux se sont déjà échappés, il faut surveiller en permanence les effectifs pour pouvoir prendre des mesures immédiates en cas de forte augmentation.

L'expansion du tadorne casarca appelle depuis longtemps une intervention. Si cette espèce devait un jour immigrer naturellement, la situation serait toute différente, mais, actuellement, on court le risque que des casarcas échappés colonisent toute l'Europe centrale à partir de la Suisse. L'objectif est donc d'éloigner cette espèce de nos lacs et cours d'eau.

L'ordonnance fédérale de 1988 sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages constitue la base légale pour ces mesures. Elle oblige les cantons à intervenir pour éviter que les oiseaux échappés ne se multiplient en liberté. Les directives internationales de l'UICN, fondées sur la Convention sur la biodiversité, vont dans le même sens. Il faut agir vite et ...

- ... recenser les casarcas détenus en captivité, rendre leur marquage par bagues de couleur obligatoire, prendre les mesures nécessaires pour éviter que ces oiseaux ne s'échappent,
- ... capturer les casarcas,
- ... empêcher les reproductions,
- ... procéder au besoin à des tirs ciblés.

Il est indispensable de prendre ces mesures le plus tôt possible pour endiguer l'expansion du tadorne casarca. Ces interventions seront confiées aux spécialistes des autorités de la chasse (surveillants de la faune, gardes-faune), qui veilleront à ne pas mettre en danger d'autres espèces.

Le tadorne casarca en Suisse

- À l'origine, le tadorne casarca vit en Asie centrale, en Afrique du Nord et en Europe du Sud-Est.
- Les casarcas qui nichent en Suisse proviennent d'oiseaux échappés de captivité.
- Grâce à des conditions favorables, les casarcas se sont fortement multipliés ces dix dernières années.
- Le casarca est agressif vis-à-vis des autres espèces et peut les évincer.
- L'expansion du casarca risque de nuire à la diversité naturelle des espèces. Cette situation est problématique, car ses effectifs ne sont pas indigènes.
- Actuellement, la Suisse est le principal pays d'Europe occidentale où des tadorne casarca échappés se reproduisent. C'est pourquoi les autorités suisses de la chasse et de la protection de la nature ont le devoir de freiner son expansion.
- Il faut donc prendre rapidement des mesures. Elles doivent tenir compte de la protection des animaux et de la nature, notamment des dispositions concernant les réserves d'oiseaux d'eau d'importance internationale et nationale et des exceptions qu'elles prévoient.

Ces mesures sont soutenues par:

- l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et ses organisations membres
- Nos Oiseaux, Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux
- la Station ornithologique suisse de Sempach

Contact: aspo@birdlife.ch, www.birdlife.ch
info@vogelwarte.ch, www.vogelwarte.ch

Conception, texte: Silvio Stucki, François Turrian, ASPO/BirdLife Suisse.
Traduction: Madeleine Schmutz, OFEFP.
Relecture: Simon-Pierre Parrat, Bertrand Posse, Nos Oiseaux.



Werner Scheuber

Le tadorne casarca: Un oiseau échappé de captivité qui menace les oiseaux sauvages



Association Suisse pour la Protection des Oiseaux
ASPO/BirdLife Suisse
La Sauge CH-1588 Cudrefin
Tel 026 677 03 80 Fax 026 677 03 87
aspo@birdlife.ch www.birdlife.ch



Nos Oiseaux
Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux
ch. de Serroue CH-2037 Montmolin
Tel 032 731 15 40 Fax 032 731 15 40 www.nosoiseaux.ch



Station ornithologique suisse de Sempach
CH-6204 Sempach
Tel 041 462 97 00 Fax 041 462 97 10
info@vogelwarte.ch www.vogelwarte.ch